

Résolution

Les représentants agréés du personnel regroupés dans le Syndicat des P&T, réunis en conférence des comités à Luxembourg le 20 janvier 2016, après avoir pris connaissance du contenu des différents projets stratégiques, dont le projet de loi « EPT », et de la prise de position du Comité du Syndicat des P&T :

APPRECIENT les missions publiques octroyées par l'Etat et celles liées aux services universels consenties par les lois ;

CONSTATENT que la stratégie « Déi nei Post » de l'EPT se focalise strictement sur des paramètres de performance économique ;

RAPPELLENT qu'une telle stratégie n'est ni pertinente, ni applicable sous cette forme pour une entreprise publique au service de tout public ;

SE PORTENT FORTS pour la conservation du statut d'établissement public de l'EPT et du maintien des trois métiers, Postes, Télécommunications/ICT et Services Financiers postaux dans ce même établissement ;

S'OPPOSENT à la mise à mort du statut public auprès de l'EPT par le remplacement systématique et illégal des fonctionnaires et employés publics par des salariés ;

REFUSENT la création de nouvelles filiales au sein du Groupe EPT destinées à accomplir des missions qui relèvent des métiers de l'EPT, notamment dans le domaine de la logistique ;

INSISTENT pour la mise en place de la convergence du statut salarié vers un statut harmonisé EPT ;

En conclusion

EXIGENT des pouvoirs publics une redéfinition des services universels performants, accessibles à tous et à des prix abordables

AUTORISENT le Comité du Syndicat des P&T de prendre les mesures syndicales qui lui semblent appropriées en fonction des décisions prises dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi « EPT » et de la stratégie future du Groupe EPT.

N'APPORTENT PAS leur confiance au Comité de Direction dans la gestion de l'entreprise

DEPLORENT que le Syndicat des P&T ait été contraint en 2015 à saisir à plusieurs reprises la Commission de Conciliation pour régler les litiges

INFORMENT que si la résolution des litiges n'aboutissait pas, alors le Syndicat des P&T entamerait des négociations avec le Ministère de la Fonction Publique relatives à l'affectation de tous les agents de droit public actuellement auprès de l'EPT vers les ministères et administrations de l'Etat d'ici à 2023.